



Présidence : Biélorussie

1014^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 15 juin 2022 (dans la Ratsaal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 10

2. Président : Ambassadeur A. Dapkiunas

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation actuelle en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE : Fédération de Russie (annexe 1), Canada, Suisse (annexe 2), Président, Biélorussie (FSC.DEL/237/22 Restr.), France-Union européenne (FSC.DEL/240/22), France (FSC.DEL/243/22 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/238/22/Rev.1 OSCE+), Roumanie (également au nom de la Bulgarie et de la Pologne) (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Mécanisme d'annonce et de rappel établi par la Décision n° 10/02 du FCS (FSC.DEC/10/02) : Président (FSC.DEL/236/22 Restr.)

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 juin 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

1014^e séance plénière

Journal n° 1020 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION RUSSE

Monsieur le Président,

Dans le contexte de l'escalade désastreuse des tensions dans le Donbass, provoquée à dessein par le régime nationaliste de Kiev, les mentors occidentaux de l'Ukraine se permettent de jouer avec le feu et d'appeler à lui transférer des armes nucléaires. Ces signaux alarmants sont envoyés par la Pologne, un État qui, critiquant tout dialogue avec la Fédération de Russie, a commencé à prendre activement le contrôle du territoire ukrainien et qui, depuis plusieurs mois, est l'un des principaux artisans de la guerre par procuration que mène l'Occident contre la Russie « jusqu'au dernier Ukrainien ».

Nous condamnons fermement les tentatives irresponsables de provoquer un conflit nucléaire au cœur de l'Europe. Car c'est ainsi que nous qualifierions la déclaration de Radoslaw Sikorski, ancien Ministre polonais des affaires étrangères et actuel membre du Parlement européen, selon laquelle l'Occident était « en droit de donner à l'Ukraine des ogives nucléaires » puisque la Russie aurait violé le Mémoire de Budapest. À cet égard, nous sommes contraints de rappeler que le Mémoire a été signé lorsque l'Ukraine a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Par conséquent, l'Ukraine est un État non doté d'armes nucléaires au sens du Traité, et non du Mémoire. Les responsables politiques polonais, qui ternissent sans scrupule ce débat, affaiblissent en réalité le régime de non-prolifération nucléaire par opportunisme politique. Mais surtout, ils mettent en danger leur propre peuple qu'ils entraînent ainsi dans une reconfiguration nucléaire du monde.

Le Président russe, Vladimir Poutine, a récemment qualifié les États-Unis et l'Occident collectif qu'ils dirigent d'« empire du mensonge ». Établi depuis longtemps, cet empire se caractérise par la déformation grossière de la vérité historique, le « filtrage » de l'espace médiatique et la violation directe des engagements de l'OSCE visant à garantir un accès libre et sans entrave à toute information. Il y a bien longtemps que l'Occident a enterré tous ces engagements. En revanche, les mensonges et la désinformation anti-russes reçoivent automatiquement un soutien inconditionnel. On peut citer l'exemple de l'ancienne Commissaire aux droits humains au Parlement ukrainien, L. L. Denisova, qui n'a cessé de diffuser de faux récits d'adolescents et de jeunes enfants brutalement violés par des militaires russes. Elle a récemment avoué avoir ainsi « cherché à convaincre le monde de fournir des armes et de faire pression sur la Russie ». Le 31 mai, les députés ukrainiens l'ont démise de

ses fonctions en invoquant son obsession pour les « délits sexuels contre nature », qu'elle dénonce de surcroît « sans preuve à l'appui ». Mais avant cela, ses insinuations avaient été largement diffusées dans les médias occidentaux et avaient même été relayées sans vergogne ici à l'OSCE. Nous comprenons que nos collègues préfèrent s'accommoder des mensonges ukrainiens plutôt que d'affronter ouvertement les faits. Or, les faits sont les suivants : les États participants occidentaux de l'OSCE qui fournissent une assistance militaire à Kiev sous quelque forme que ce soit se rendent complices des crimes de guerre commis par l'Ukraine contre la population pacifique du Donbass. Nous allons présenter ces crimes aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement ukrainien, qui a basculé dans le terrorisme d'État, poursuit sa guerre aveugle, moralement inexplicable et agressive contre les habitants de la République populaire de Louhansk (RPL) et de la République populaire de Donetsk (RPD). Pour la deuxième semaine consécutive, les néo-nazis ont frappé quotidiennement et de manière aveugle des villes et des villages pacifiques situés dans l'arrière-pays. De plus, ils utilisent des armes occidentales et des obus de 155 mm, le calibre standard de l'OTAN pour l'artillerie lourde. Précisons, pour nos collègues qui ne sont pas des experts militaires, qu'un seul de ces obus suffit à raser un simple bâtiment. C'est notamment le cas des armes à sous-munitions OGR F1 de 155 mm de fabrication française, qui sont interdites par la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions. Il semble que non seulement Paris n'ait pas détruit ces armes interdites, obligation lui incombant au titre de la Convention, mais qu'il les ait également livrées aux militaires ukrainiens afin qu'elles soient utilisées contre des civils.

Le 9 juin, dans la région de Louhansk, des néo-nazis ukrainiens ont tiré des roquettes 9M27F dotées d'ogives à sous-munition au moyen du système de lance-roquettes multiple Uragan sur la ville de Stakhanov, située loin de la ligne de front. Des bâtiments résidentiels qui ne posent aucune menace pour l'armée ukrainienne ont été touchés. En conséquence, 15 personnes ont été tuées et une dizaine ont été gravement blessées. Le 8 juin, le bombardement intensif et aveugle de la ville de Popasna, au moyen d'obusiers M777 de 155 mm fournis par les États-Unis et le Canada, a entraîné la destruction d'immeubles et d'un lycée. Le 13 juin, lors de l'évacuation des habitants de Louhansk depuis la ville de Toshkivka, où ils avaient été contraints de se réfugier à l'intérieur d'une mine pendant environ trois mois, les néo-nazis ukrainiens ont utilisé contre les civils des obus de mortier silencieux de 82 mm de fabrication polonaise, dont des caisses entières sont régulièrement fournies aux forces armées ukrainiennes. Des témoins oculaires font état de l'utilisation, contre des habitants de la RPL, d'armes à sous-munitions munies de projectiles capables de transpercer des corps.

On observe une recrudescence de la violence armée en direction de Donetsk. Les forces ukrainiennes ont continué d'utiliser intensivement le système d'artillerie automoteur français Caesar, notamment contre le quartier de Kalinivskyi le 9 juin et celui de Kyivskyi le 11 juin. Nos collègues peuvent voir sur les écrans le nombre élevé de victimes et les destructions causées par les effets de l'incendie. Au cours de la journée du 13 juin, le marché très fréquenté de Maisky a fait l'objet d'un bombardement inhumain. Trois personnes ont été tuées, dont une mère et un enfant. Plusieurs échoppes ont été détruites, des voitures ont volé en éclats. Je vous invite à regarder une courte vidéo. Le même jour, les nazis ukrainiens ont bombardé la maternité Vishnevsky à Donetsk. La plupart des patients et des membres du personnel ont pu se réfugier dans les sous-sols. Mais des nourrissons placés sous ventilation

artificielle sont restés dans le service de réanimation pédiatrique, tout comme le personnel médical qui s'occupait d'eux. Aucun d'entre eux n'a été blessé, bien que les fenêtres de cette salle de l'hôpital aient été soufflées par l'onde de choc. Au total, au moins 17 civils ont été tués et quelque 110 personnes ont été blessées dans la ville de Donetsk entre le 7 et le 14 juin. Plus de 270 logements et 80 infrastructures civiles ont été endommagés ou détruits. Et ces chiffres ne sont pas définitifs.

Entendrons-nous aujourd'hui une condamnation du bombardement barbare de zones résidentielles et d'une maternité à Donetsk ? Ou nos collègues occidentaux vont-ils de nouveau garder le silence ? Dans ce cas, pourquoi se sont-ils emportés lorsque la maternité de Marioupol, dans laquelle des néo-nazis ukrainiens avaient installé leurs positions de tir, a été touchée ? Où sont passés les défenseurs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit armé ? Ou peut-être suivent-ils l'exemple des chaînes de télévision allemandes et françaises en disant que les habitants de Donetsk ont délibérément « tiré sur eux-mêmes » et que les Russes sont de nouveau responsables de tout. Quels prétextes trouveront-ils ensuite pour ne pas avoir à admettre que les civils du Donbass subissent depuis huit ans les bombardements des forces armées ukrainiennes et des bataillons nationalistes au moyen d'armes occidentales ?

Nous avertissons nos collègues occidentaux que l'incitation directe et publique à commettre un génocide contre la population civile du Donbass ainsi que toute complicité dans la commission de ce génocide par la fourniture d'une assistance militaire à l'Ukraine entraîneront des mesures drastiques conformément à l'article III de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Aux termes de l'article II de la Convention, le génocide s'entend « des actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, et mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ». Et c'est précisément ce que les gens ordinaires, en chair et en os, vivent en RPL et RPD depuis huit ans maintenant.

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie poursuivra ses efforts en vue de réaliser les objectifs fixés par le Président Poutine pour assurer la protection de la population pacifique dans le Donbass. Nous parviendrons sans nul doute à démilitariser et à dénazifier profondément l'Ukraine. Dans ce contexte, nous notons que les attaques cyniques des nazis ukrainiens aux abords de la ville russe de Klinty dans la région de Briansk (située à 50 km de la frontière russo-ukrainienne) au moyen d'un missile Totchka-U, qui ont fait six blessés russes et endommagé plus de 50 logements, ne resteront pas sans réponse.

Dans le cadre de la démilitarisation de l'Ukraine, 202 avions, 131 hélicoptères, 1 205 drones, 338 systèmes de missiles antiaériens, 3 548 chars et autres véhicules blindés de combat, 521 systèmes de lance-roquettes multiples, 1 947 pièces d'artillerie et mortiers, et 3 605 véhicules tactiques d'opérations spéciales ont été mis hors d'usage depuis le début de l'opération militaire spéciale. Dans la zone de la gare d'Udachne (RPD), des missiles de précision lancés par voie aérienne ont permis de détruire une grande quantité d'armes et d'équipements militaires fournis par des pays occidentaux. Un centre d'entraînement des

forces armées ukrainiennes près de la ville de Novohrad-Volynskyi dans la région de Zhytomyr, où des « soldats de fortune » étrangers suivaient une formation de conversion, a été détruit. Une base temporaire de mercenaires étrangers dans la zone de Fedorivka (RPL) a été détruite. En outre, des missiles de précision à longue portée Kalibr basés en mer ont rasé un grand dépôt dans la zone de la ville de Chortkiv, dans la région de Ternopil, où se trouvaient des systèmes de missiles antichars, des systèmes de défense aérienne portables et des obus d'artillerie livrés par les États-Unis et les pays européens. Ce travail systématique se poursuivra.

Nous soulignons une fois de plus que les mercenaires envoyés par l'Occident à l'appui du régime nationaliste de Kiev ne sont pas des combattants au sens du droit international humanitaire et ne jouissent pas du statut de prisonnier de guerre. Le mieux qu'ils puissent espérer est l'emprisonnement. Autrement, ils seront soit tués par les troupes russes dans le cadre de la démilitarisation de l'Ukraine, soit condamnés à mort dans les républiques du Donbass pour des crimes cumulés. Tel est le sort qui pourrait bien être réservé, en application de la décision de la Cour suprême de la RPD, aux ressortissants britanniques S. Pinner et A. Aslin, qui ont participé en tant que mercenaires aux hostilités aux côtés de l'Ukraine. Aucune demande du Royaume-Uni concernant ces deux condamnés n'a été reçue par le Ministère russe des affaires étrangères ou les autorités de la RPD, même si leurs proches ont lancé un appel aux autorités britanniques.

Les forces alliées traiteront de la même manière les armes étrangères fournies à l'Ukraine par les pays occidentaux afin, comme ils le prétendent, de « renforcer la position de Kiev à la table des négociations ». Cependant, les combattants ukrainiens abandonnent au fur et à mesure de leur retraite ce matériel trop lourd, qui ne manquera pas de servir de trophée aux milices populaires de la RPD et de la RPL ainsi qu'aux forces armées russes. Sur les écrans, nos collègues peuvent maintenant voir des systèmes de missiles antichars Javelin de fabrication américaine et les lanceurs de missiles NLAW de fabrication suédoise, des mitrailleuses Browning M2 de gros calibre de fabrication américaine, des mines antichars de fabrication allemande, des munitions pour le lance-grenades suédois Carl Gustaf de 84 mm, un lance-grenades automatique moderne UA-40 de fabrication ukrainienne, ainsi que diverses armes légères et de petit calibre de fabrication soviétique et leurs munitions. Toutes ces armes sont désormais entre les mains sûres des troupes alliées.

Bien que les mentors britanniques de Kiev vantent régulièrement aux réunions du FCS l'héroïsme et le professionnalisme « remarquables » des forces armées ukrainiennes, la réalité est que le bataillon tactique ukrainien dans le Donbass subit des pertes importantes en termes d'effectifs, d'armement et d'équipement militaire. Rien qu'au cours de la libération de Sviatohirsk (RPD), en trois jours de combat, les troupes ukrainiennes ont perdu plus de trois cents nationalistes. Les soldats sont démoralisés et paralysés par leur faible niveau d'entraînement, comme ils le soulignent volontiers dans des entretiens accordés à des médias internationaux. Des soldats des forces de défense territoriale ukrainiennes se sont plaints à un correspondant du journal français *Le Figaro* qu'ils n'avaient reçu qu'un jour et demi d'entraînement avant leur déploiement sur la ligne de front. Après avoir subi les attaques de l'aviation russe dans le Donbass, 23 des 30 rescapés d'une unité ont refusé de retourner à leurs positions. Dans un entretien au *Washington Post*, Serhii Lapko, commandant d'une unité des forces armées ukrainiennes à Druzhkivka, a également déclaré que les militaires ukrainiens se sentaient abandonnés par leur hiérarchie et luttèrent pour survivre. À la suite de quoi, il a été démis de ses fonctions et arrêté.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que de plus en plus de soldats des forces armées ukrainiennes se rendent pour être placés en détention, où ils sont assurés d'être traités humainement, conformément aux dispositions des Conventions de Genève. La Commissaire russe aux droits humains, Tatiana Moskalkova, reçoit régulièrement des demandes de mères de prisonniers de guerre ukrainiens qui ne souhaitent pas que leurs fils soient renvoyés dans les territoires contrôlés par Kiev, où ils pourraient être de nouveau mobilisés ou subir des représailles. Le régime criminel de Kiev tente d'enrayer cette tendance fort embarrassante et d'empêcher ses unités de se rendre au moyen d'actions punitives menées par des groupes de barrage. Il y a quelques jours, 32 militaires du 25^e bataillon de la 54^e brigade mécanisée des forces armées ukrainiennes qui avaient décidé de déposer les armes ont été tués lâchement d'une balle dans le dos.

Monsieur le Président,

Les combats les plus intenses se déroulent actuellement en RPL, en particulier à Lysychansk-Sievierodonetsk. Les forces alliées ont concentré leurs principaux efforts dans cette zone. Actuellement, les nationalistes ukrainiens ont été chassés de Sievierodonetsk, mais l'usine chimique Azot reste sous leur contrôle, où des radicaux retiennent des centaines d'habitants - femmes, enfants et personnes âgées - dans des installations souterraines, suivant le scénario de Marioupol.

Le Ministère russe de la défense a reçu une demande de la partie ukrainienne concernant la mise en place d'un couloir humanitaire en vue d'évacuer les civils vers Lysychansk, ville située sur le territoire contrôlé par Kiev. Toutefois, cela semble actuellement impossible car, le 13 juin, sur ordre des autorités de Kiev, les forces armées ukrainiennes ont fait sauter le dernier pont du fleuve Seversky Donets reliant Lysychansk afin d'empêcher la retraite des unités de défense territoriale. Il n'est donc pas possible d'évacuer les civils en toute sécurité dans cette direction.

Guidées exclusivement par des principes humains, les forces armées russes et les formations armées de la RPL sont prêtes à mener une opération humanitaire pour assurer l'évacuation des civils en toute sécurité. Un couloir humanitaire ralliant la ville de Svatove (RPL) sera assuré aujourd'hui, 15 juin, de 8 heures à 20 heures (heure de Moscou). À cette fin, les bataillons nationalistes et les mercenaires étrangers sont tenus de cesser toute hostilité, libérer les citoyens et déposer les armes. La Fédération de Russie garantit que les prisonniers de guerre auront la vie sauve et que toutes les normes applicables de la Convention de Genève seront respectées, comme ce fut le cas pour ceux qui se sont rendus à Marioupol.

Monsieur le Président,

La population prend de plus en plus conscience que Kiev est contrôlé et dirigé par une courroie de transmission américaine. À cet égard, étant donné que le Gouvernement des États-Unis prévoit d'envoyer chaque mois 1,5 milliard de dollars à Kiev à l'appui des travaux du Gouvernement ukrainien, il est naturel de se demander pourquoi les mentors américains ne veillent pas à ce que leurs protégés respectent le droit international humanitaire et ne se soucient pas du peuple ukrainien. Ont-ils oublié que « nous sommes responsables de ceux que nous avons apprivoisés » ? Dans un récent entretien accordé au *New York Times*, M. Podolyak, Conseiller du chef du cabinet du Président ukrainien, a déclaré sans vergogne

que les militaires ukrainiens établissaient des positions défensives dans les villes habitées car cela leur permettait de se protéger des tirs, de réduire au minimum les pertes et de résister plus longtemps. Il convient de souligner que cette tactique de Kiev, qui lui a été enseignée par ses mentors de l'OTAN, est mise en œuvre aux dépens et au détriment de la population civile ukrainienne. Cela constitue une violation flagrante de la Convention de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de son protocole additionnel, qui interdisent l'adoption de mesures susceptibles de porter atteinte aux civils, aux blessés, aux malades, au personnel médical et à des biens meubles ou immeubles qui ne sont pas absolument nécessaires à une opération militaire.

Pour conclure, permettez-moi de dire quelques mots sur les activités militaires biologiques menées par les États-Unis en Ukraine. Vous avez devant vous un document confidentiel émanant du Ministère ukrainien de la défense, selon lequel le 24 février, le Président a signé un décret prévoyant la destruction de toutes les données des employés d'entreprises ukrainiennes ayant collaboré avec des laboratoires biologiques militaires américains. Il s'agit du personnel militaire, du personnel civil et du personnel du Centre de santé publique d'Ukraine, de l'Institut ukrainien de recherche anti- peste Mechnikov et du Centre régional de laboratoire de Zhytomyr du Ministère ukrainien de la santé. À cet égard, il apparaît une nouvelle fois clairement que les affirmations selon lesquelles le Pentagone et ses structures affiliées se concentrent exclusivement sur les questions de santé sont fausses. Sinon, pourquoi Kiev aurait-il besoin d'effacer ces bases de données ? Nous demandons une nouvelle fois à nos collègues américains de faire preuve de professionnalisme et de s'employer sans délai à éclaircir la situation concernant leurs activités biologiques militaires en Ukraine. Pour notre part, nous avons l'intention d'invoquer très prochainement les mécanismes prévus aux articles V et VI de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, qui prévoient des consultations entre les États parties en vue de résoudre tout problème lié à l'objectif de la Convention ou à l'application de ses dispositions, ainsi qu'une coopération dans la conduite de toute enquête sur d'éventuelles violations des obligations découlant de la Convention.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1014^e séance plénière

Journal n° 1020 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, messieurs,

Chers collègues,

Une fois de plus, nous regrettons que le chef de la délégation russe ait quitté la salle et que de nombreux États participants ne soient toujours pas présents. Néanmoins, nous espérons que notre message sera entendu par tous.

Monsieur le Président,

La Suisse prononce la présente déclaration au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Déclarations générales », à propos du débat annuel de 2022 sur la mise en œuvre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Monsieur le Président,

Conformément à votre plan de travail initial, le débat annuel devait se tenir aujourd'hui, le 15 juin 2022. Au grand regret de ma délégation, nous avons dû prendre acte de son annulation, malgré l'engagement commun que nous avons pris dans la Décision n° 12/11 du FCS de « consac[er] [au Code de conduite] une réunion annuelle spéciale d'une journée (examen annuel de la mise en œuvre du Code de conduite) dans le contexte du programme de travail de la deuxième session du FCS ». En outre, nous regrettons que le débat annuel ait été annulé au cours du deuxième trimestre sans que la Présidence du FCS du troisième trimestre ait été chargée d'organiser un autre débat en lieu et place. Nous tenons à souligner que nos regrets ne concernent pas uniquement la Présidence du FCS mais aussi le processus dans son ensemble.

Chers collègues,

Nous devons garder à l'esprit que l'OSCE et son Forum ont été créés en temps de crise pour répondre à des situations de crise. Cela vaut également pour le Code de conduite, document normatif fondamental, dans lequel figurent nos engagements relatifs au contrôle démocratique et parlementaire exercé sur les forces armées et forces de sécurité ainsi que sur les droits et devoirs du personnel des forces armées. Le Code contient les règles et principes

les plus essentiels régissant le comportement inter et intra-étatique auxquels tous les États participants de l'OSCE sans exception ont souscrit.

Monsieur le Président,

Alors que l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine se poursuit, nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter strictement le droit international humanitaire. Il demeure également essentiel de rappeler aux États belligérants les obligations leur incombant dans le cadre de l'OSCE, en particulier celles qui figurent dans le Code de conduite qui a été transgressé à de nombreux égards depuis le premier jour des hostilités en Ukraine. La Suisse exhorte les belligérants à respecter les engagements énoncés dans ce document. La situation actuelle dans l'espace OSCE reste très instable et de nombreuses questions urgentes nécessitent des réponses unanimes. Plus que jamais depuis la fin de la guerre froide, notre acquis commun en matière de stabilité, de sécurité et d'équilibre doit être préservé, car nous sommes confrontés à la menace d'une spirale menant inexorablement vers un abîme auquel personne ne veut même penser.

En temps de guerre en particulier, on ne saurait trop insister sur l'importance du Code de conduite. Et nous devrions considérer que la possibilité qui nous est donnée de faire pleinement usage de sa boîte à outils est un privilège. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux efforts ont été déployés en vue de renforcer le Code et sa mise en œuvre. Mais étant donné que ses normes et ses principes sont continuellement bafoués, il est d'autant plus important de tenir le débat annuel pour faire le bilan de nos efforts.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi de souligner de nouveau que la Suisse continue de soutenir la primauté du droit international et reste attachée aux principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et tous les documents adoptés ultérieurement par les chefs d'État ou de gouvernement lors des sommets pertinents de l'OSCE. Il est essentiel que tous les États participants respectent sans ambiguïté ces engagements afin de préserver la paix et la sécurité en Europe.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1014^e séance plénière

Journal n° 1020 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE ET DE LA POLOGNE)

Monsieur le Président,

Je prononce ce droit de réponse conjointement au nom de la Bulgarie, de la Pologne et de mon pays, la Roumanie, qui ont été mentionnées dans la déclaration faite par la délégation russe à la 1013^e séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité, tenue le 8 juin 2022. Permettez-moi également de déclarer que la Roumanie, la Pologne et la Bulgarie souscrivent pleinement aux déclarations prononcées par l'Union européenne.

Nous rejetons catégoriquement les allégations fallacieuses contenues dans la déclaration de la délégation russe, notamment à propos de nos pays, en particulier dans le contexte de l'agression militaire russe en cours, préméditée, non provoquée et injustifiée, menée contre un pays voisin souverain et indépendant, en violation flagrante du droit international ainsi que des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE.

Nous condamnons une fois de plus dans les termes les plus forts l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, également facilitée par les autorités biélorusses, et réaffirmons notre ferme soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous soutenons le peuple ukrainien et ses institutions démocratiquement élues. Nous demandons à la partie russe de mettre fin à l'agression immédiatement et sans condition, de retirer l'ensemble de ses troupes et de son matériel de la totalité du territoire ukrainien, y compris la péninsule de Crimée illégalement annexée, et de se conformer de nouveau aux préceptes du droit international. En outre, nous tenons à exprimer une fois de plus notre préoccupation quant au renforcement militaire et aux actions agressives auxquels se livre la Fédération de Russie dans la région de la mer Noire.

En ce qui concerne les allégations contenues dans la déclaration russe, nous rappelons que la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie appliquent des politiques strictes de contrôle des exportations et se conforment pleinement aux normes les plus élevées et à la législation applicables en la matière, conformément aux obligations et engagements internationaux auxquels nos pays ont souscrit en tant qu'États membres de l'ONU et de l'Union européenne, ainsi qu'en tant qu'États participants de l'OSCE, et à tous les régimes de contrôle des exportations en vigueur.

Nous saisissons donc cette occasion pour demander à la délégation russe de cesser d'utiliser le Forum afin de propager de fausses informations et allégations.

Monsieur le Président, je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de cette séance. Merci.